

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
en exercice : 8
présents : 8
votants : 10
ayant donné procuration : 2
absents excusés : 2
absents : 2
exclus : 0

Date de la convocation
08 mars 2024

Date d'affichage
25 mars 2024

<u>Objet de la délibération</u>
Subvention aux associations communales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 05/2024

Séance du 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le vingt-deux mars à 18h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents: Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Josette PARRENIN et Bernard MARTINA

Etaient absentes: Sylvie BICHET et Sylvie ROULLAIS

Etaient représentés: Jean-Marc ETIENNEY et Damien LOCATELLI

Procurations données :

- de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT
- de Damien LOCATELLI à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention décide d'attribuer une subvention pour l'année 2024 aux associations locales :

- Plaisirs Mains : 200 €
- CATM : 900 €
- Olympique de Courcelles : 2 500 €
- Ages d'or : 650 €
- Comité des Fêtes : un remboursement de 200 € est versé immédiatement et un complément pouvant aller jusqu'à 1 300 € pourra être versé en fonction des acquisitions de matériel.

Les crédits ont été prévus au B.P. 2024.

Pour extrait certifié conforme,

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2024

Le Maire,
Christian QUENOT

MONTBELIARD



Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le
et publication ou notification